

RÉSUMÉ

Moret-Lespinet Isabelle (Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, IDHE)

L'Organisation internationale des Employeurs Industriels au sein de l'OIT : l'apprentissage du tripartisme, 1919-1939.

Dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, au nom du tripartisme, les organisations patronales et syndicales se structurent et sont contraintes au dialogue social et aux négociations, avec un net décalage de préparation et d'attente entre les organisations des salariés et celles des employeurs. L'Organisation internationale des Employeurs Industriels, créée en 1920, dirigée par le patron belge Jules Carlier, puis par le juriste danois Hans Christian Oersed, essentiellement centrée sur l'Europe, doit rassembler les organisations patronales et développe des stratégies de groupe, parfois en opposition aux stratégies nationales.

Les positions des employeurs et leurs relations avec les partenaires sociaux s'expriment lors de la constitution des délégations, l'élaboration d'un savoir technique et scientifique ou lors des débats avec les organisations syndicales des salariés et des votes de conventions ou des recommandations. L'attitude des employeurs, tantôt à la recherche d'un consensus, tantôt campés dans une opposition tranchée, témoigne d'une certaine difficulté à accepter les politiques économiques et sociales défendues par le Bureau international du Travail et une faible volonté de dialogue social.